

refusé de se présenter devant elle. Rendu public le 17 octobre, le rapport a fait état des témoignages, sans les commenter. Ses fonctions, a conclu la commission, étaient plus inquisitoires que judiciaires. Elle s'est donc contentée de reproduire les différents témoignages et documents lui ayant été présentés. Elle laissait ainsi à la deuxième session le soin de résoudre la question.

**Deuxième législature, deuxième session
du 23 octobre 1873 au 7 novembre 1873**

Avant le début de la nouvelle session, des changements s'étaient produits dans la composition de la Chambre. Le 29 septembre 1873, six députés ont été élus dans la province nouvellement admise de l'Île-du-Prince-Édouard. En conséquence, la représentation provinciale en octobre 1873 au début de la deuxième session de la deuxième législature s'établissait comme suit :

Québec	65
Ontario	88
Nouvelle-Écosse	21
Nouveau- Brunswick	16
Manitoba	4
Colombie-Britannique	6
Île-du-Prince-Édouard	6
	<hr/> 206

Des élections partielles ont aussi été tenues soit peu de temps avant ou durant la deuxième session. En septembre, le siège de St. John (ville et comté) du Nouveau-Brunswick, devenu vacant par suite du décès de son titulaire, a été pourvu. Un député du Québec, J. H. Bellerose, a été nommé au Sénat le 7 octobre et rapidement remplacé à la Chambre à l'occasion d'une élection partielle qui a eu lieu le 28 octobre. Signalons aussi le fait marquant qu'a été l'élection du rebelle du Manitoba, Louis Riel, dans la circonscription de Provencher le 13 octobre, pour remplacer le regretté sir George-Étienne Cartier. Riel n'a pas eu le temps d'occuper son siège au Parlement, mais ses tentatives de le faire en 1874 allaient provoquer la première grande crise de la troisième législature.

Lorsque la deuxième législature s'est finalement formée pour sa deuxième session en 1873, le débat s'est tout de suite amorcé sur les accusations de l'opposition relativement au scandale du Pacifique. Mais il y a d'abord eu un discours du Trône, en ouverture de la session parlementaire, le jeudi 23 octobre. Le discours prononcé par lord Dufferin devant le Sénat et la Chambre des communes à cette occasion a été un tour de force unique en son genre sur le plan de la procédure. En effet, le gouverneur général a chargé le Parlement de résoudre la question du scandale du Pacifique avant même de présenter le programme législatif du gouvernement, fait état de la restitution de la charte de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et exhorté le gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour remplir la promesse faite à la Colombie-Britannique pour qu'elle adhère à la Confédération, soit la construction d'un chemin de fer transcontinental. Dufferin a également présenté une tonne de documents pertinents qui devaient être consignés au compte rendu en même temps que le discours du Trône en tant que tel, dont son abondante correspondance confidentielle avec le gouvernement impérial, à Londres. Publié